

PROCÈS-VERBAL**Séance plénière du conseil d'administration du 14 mars 2023**

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 14 mars 2023 à 14h30 en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales**Partie A**

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2023
2. Compte financier de l'établissement pour l'exercice 2022 :
 - a) Compte financier et affectation des résultats 2022
 - b) Rapport annuel de performance 2022
3. Répartition par disciplines des possibilités de promotion interne au corps des professeurs d'université au bénéfice des maîtres de conférences (repyramidage LPR)
4. Lignes directrices de gestion du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, personnels assimilés et chercheurs (RIPEC)
5. Montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du RIPEC
6. Désignation des membres usagers au conseil des sports
7. Désignation des membres usagers au conseil documentaire
8. Élection du bureau

Partie B**Questions financières**

Tarif de rémunération pour les conférences Chaire Jean Monnet

Tarifs d'inscription en formation professionnelle continue (FC3)

Organisation pédagogique

Bornage de l'année universitaire 2022-2023

Points relatifs à l'IUT :

- Tarifs d'inscription en formation professionnelle 2023-2024
- Organisation des commissions pédagogiques de VAPP
- Régime des activités bonifiées

Points relatifs à l'IAE :

- Table de correspondance pour le Master 2 RHO FC
- Ouverture du Master 2 « Droit et gestion des risques émergents »

Point relatif à 2IF :

- Tarif 2023 de l'Université francophone d'été

Convention pour approbation

Partie C

Conventions pour information

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BONNET Gilles, CARPANO Eric, LEDENTU Marie, VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : ABRAVANEL-JOLLY Sabine, BISCAY Myriam, CORNIC Sylvain, HERNANDEZ MARZAL Belen, JOBERT Vanina, ROBERT Loïc

Collège des IATSS : GODINEAU Guillaume, SALMI Rachid, SOY Séverine

Collège des étudiants : CHABOUD Alexandre, LAGHMADI Rita, GRANJON Louis-Antoine, NIEPCERON Jean-Arnaud, CAYRE-BIDEAU Barthélémy

Collège des personnalités extérieures : CRABOUILLET Justine, LONGUEVAL Jean-Michel, ROBIN Bénédicte

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : DEUMIER Pascale par CARPANO Eric, GIRARD Pierre par VINOT Didier, BENNAFLA Karine par JOBERT Vanina

Collège B des autres enseignants : DESSINGES Catherine par LEDENTU Marie, NEMOZ-RAJOT Quentin par BONNET Gilles

Collège des IATSS : VAUTRIN-VILLOND Véronique par SALMI Rachid

Collège des étudiants : DAHMANI Sofiane par LAGHMADI Rita

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BONINCHI Marc, directeur de cabinet, vice-président chargé des affaires générales et institutionnelles – BERTRAND Valérie, directrice par intérim des BU – DE BOEVER Eric, directeur du SUAPS – EDOUARD Sylvène, doyenne de la faculté des Lettres et Civilisations – EYRAUD Coralie, représentante de M. le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes – FABRE Armelle, adjointe à la directrice des affaires financières et des achats – FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente chargée des affaires sociales et de la qualité de vie au travail – GATTA Philippe, commissaire aux comptes chez KPMG – GAUTHIEZ Bernard, vice-président chargé de la transition écologique – GERVASONI Véronique, chef de cabinet du président – JOBERT Manuel, vice-président en charge de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie – GONTIER Thierry, doyen de la faculté de Philosophie – GOUT Olivier, doyen de la faculté de Droit – KLIOUA Nail, vice-président étudiant à la CFVU du conseil académique – KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle – LEBEAU Tifenn, directrice générale des services adjointe, directrice des ressources humaines – LE NAOUR Laurent, agent comptable – MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine – MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des Langues – PASCAL Christophe, vice-président chargé de la formation professionnelle, des partenariats et des relations entreprises – PHILIP-GAY Mathilde, vice-présidente chargée de l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations – TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT – CEGARRA Jean-Jack représentant VARINARD Christian, directeur de l'IAE – VILES Mathieu, directeur général des services.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable du pôle affaires institutionnelles au sein du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA), Emilie PERRIN, membre du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Emilie PERRIN.

Pascale PERRET procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, **Gilles BONNET**, ouvre la séance à 14h34.

Partie A – 1. Procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2023

M. BONNET introduit le procès-verbal du CA du 31 janvier 2023.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du CA du 31 janvier 2023 est adopté à l'unanimité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 29 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 29 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |
| ✓ Nombre d'abstention : | 0 |

Partie A – 2. Compte financier de l'établissement pour l'exercice 2022

a) Compte financier et affectation des résultats 2022

M. MARMOZ présente le compte financier de l'établissement pour l'exercice 2022 et tient à remercier l'ensemble des services administratifs qui ont travaillé sur ce sujet et particulièrement Mme Armelle FABRE.

Il souligne la forte hausse du coût des fluides (gaz, électricité, eau) mais également une difficulté de recrutement et une augmentation de la masse salariale. Cela est équilibré par une forte augmentation des ressources propres de l'université ainsi qu'un retour à la normale suite à la crise du Covid-19. Ces éléments se traduisent par une réelle capacité d'autofinancement pour soutenir les investissements de l'établissement ainsi qu'un dynamisme de la trajectoire pluriannuelle du budget.

M. MARMOZ remercie tous les agents et les partenaires de l'université (collectivités territoriales, organismes publics, entreprises) pour ces résultats budgétaires très satisfaisants sur l'exercice 2022.

M. LE NAOUR présente le rapport sur les comptes financiers 2022 de l'université en précisant qu'ils sont soumis à certification et ont fait l'objet d'une intervention de commissaires aux comptes de KPMG. Il ajoute que les commissaires aux comptes ont émis une certification sans réserve sur ces comptes financiers.

Il détaille le résultat budgétaire et annonce notamment un solde budgétaire de 4 778 133 euros pour l'année 2022.

M. GATTA présente le rapport d'audit de KPMG sur le compte financier de l'université et rappelle la déontologie, l'indépendance et la mission des commissaires aux comptes. Il souligne notamment le travail de validation du process de dématérialisation de la dépense dans le logiciel SIFAC en partenariat avec la direction du numérique, la direction de l'immobilier et de la logistique et certaines composantes.

La certification des comptes est donc le fruit d'un travail collectif avec l'ensemble des services de l'université et M. GATTA tient à les remercier pour leur collaboration.

Il rappelle que l'objectif d'un audit consiste à exprimer une opinion sur la régularité des comptes et sur l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoniale de l'université à la fin de l'exercice.

M. BONNET remercie tous les services et agents de l'université dont l'action se reflète dans ces bons résultats.

Mme LAGHMADI demande si le seuil d'étudiants étrangers qui peuvent bénéficier de frais d'inscription différenciés est atteint.

M. BONNET répond que l'université est éloignée du seuil fixé à 10% et que la marge est encore suffisante.

M. VINOT souligne la grande qualité pédagogique de M. MARMOZ dans sa présentation et la rigueur avec laquelle l'université gère ses finances. Il diverge néanmoins sur l'analyse de ces résultats et s'inquiète de l'accumulation de ressources qui pourraient être réquisitionnées par l'État. Il propose par exemple d'utiliser cet argent pour augmenter l'attractivité de l'université, combler certains postes vacants et fidéliser les personnels.

M. VINOT remarque que la formation continue est en baisse sur l'année 2022 et sollicite une analyse de la présidence sur ce point. Enfin, il demande le montant précis sur 2022 des contrats de recherche ainsi que leur historique.

M. MARMOZ répond qu'on ne peut pas effectuer de dépenses de personnels sur le fonds de roulement et que par ailleurs il faut développer les investissements qui n'ont pas été réalisés dans le passé sur le numérique.

Concernant l'utilisation des heures complémentaires, il s'avère qu'il y a eu moins d'effectifs étudiants dans certaines composantes ou un moindre besoin de les utiliser en raison des conventions dans le cadre de Formasup. Ce n'est donc pas une volonté délibérée de ne pas utiliser ces heures.

Il conclut en expliquant que le taux de 76% d'investissements est dû notamment à une somme d'un million d'euros non versée sur 2022 à l'UDL (Université de Lyon) qui devra l'être en 2023.

M. LE NAOUR précise en effet que la nomination d'un nouvel agent comptable à l'UDL a différé le paiement du solde de l'« Opération plan campus ».

M. MARMOZ revient sur la baisse des recettes de la formation continue en « trompe l'œil » qui est due au transfert de compte des droits d'inscriptions des DU, comptabilisés désormais dans les droits d'inscriptions des étudiants. Ceci est seulement un changement de méthode comptable mais la formation continue n'a pas subi de baisse en réalité. Il ajoute néanmoins que la mobilisation du CPF (Compte personnel de formation) reste compliquée et qu'il faut rester vigilant sur ce point.

M. BONNET se réjouit que l'université ait progressé dans la recherche de financements locaux ou nationaux (ANR). Au niveau des contrats de recherche européens, une réflexion est menée pour mieux accompagner les enseignants-chercheurs.

Concernant les efforts d'attractivité de l'université, il annonce que des recrutements attendus ont été effectués récemment à la DIL (Direction de l'immobilier et de la logistique) et à la DNUM (Direction du numérique).

M. BONNET ajoute que les fonds accumulés par l'université soutiendront notamment le plan sur le numérique avec la consolidation du réseau wifi sur tous les sites et la sécurisation des services numériques.

M. VINOT demande un plan stratégique numérique pluriannuel pour présenter le plan sur le numérique et ne pas résumer ce débat au budget rectificatif (BR).

M. BONNET répond qu'il a déjà apporté des éléments sur ce point au dernier CA : M. GRASSART (directeur de la DNUM) viendra présenter en détail, lors du prochain CA du 23 mai 2023, le plan pluriannuel sur le numérique. L'inscription dans le BR1 ne représente qu'une première partie de ce plan et non sa globalité.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le compte financier et l'affectation des résultats 2022 sont adoptés à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	29
✓ Nombre de voix pour :	29
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

b) Rapport annuel de performance 2022

M. BONNET explique que le rapport annuel de performance (RAP) 2022 dresse le bilan de l'année écoulée et que ce document rassemble des données qui sont traduites en indicateurs de performance. Le choix a été fait de ne conserver que les indicateurs ministériels car l'université n'a pas encore eu de retour du ministère sur les indicateurs qui seront définis dans le cadre du nouveau contrat quinquennal.

M. VILES présente le rapport annuel de performance 2022. Il ajoute que l'université est soumise à l'obligation de contribuer au rapport annuel de performance de l'État qui permet de rendre compte au Parlement, pour chaque mission et programme, des principales réalisations de l'année et du suivi des indicateurs.

M. VILES précise que le nouveau contrat 2022-2026 avec l'État n'est pas encore finalisé et que les indicateurs et objectifs ne sont pas encore contractualisés.

Il souligne l'impact de la crise sanitaire sur ces objectifs et trajectoires ainsi que les réformes successives à venir sur les diplômes nationaux.

Une forte attractivité de l'établissement et de ses formations est à noter au niveau régional, national et international avec un très bon niveau d'insertion professionnelle pour les nouveaux diplômés de l'université Lyon 3.

Mme LEDENTU estime qu'il y a une confusion dans le RAP 2022 entre les éléments réalisés et les éléments prospectifs. Elle cite pour exemples l'objectif de donner davantage de temps aux enseignants-chercheurs et la redéfinition de la politique internationale de l'établissement, qui selon elle n'a par ailleurs pas été préalablement discutée en CA.

M. BONNET indique que ces deux objectifs sont inscrits dans le projet d'établissement, largement partagé dans les différents conseils et instances. Concernant la confusion entre les éléments prospectifs ou réalisés, il précise que le RAP s'inscrit dans une trajectoire et qu'il est nécessaire de lui donner un horizon.

M. JOBERT ajoute que l'université a conservé ses liens avec les différentes universités européennes partenaires d'Arqus malgré sa sortie du dispositif. Il annonce un projet de mise en place d'un consortium d'universités autour de la Méditerranée dont un des thèmes sera la transition écologique.

M. GAUTHIEZ confirme la construction d'un cadre de relations avec plusieurs universités sur la thématique de la transition écologique.

M. MARMOZ souligne l'impact du changement de logique du référentiel sur le temps accordé aux enseignants-chercheurs. En effet, des tâches administratives peuvent désormais donner lieu à des décharges, ce qui améliore la qualité de vie au travail et l'attractivité de l'université.

M. VINOT remarque que la plupart des données du RAP sont de 2021 et estime avoir besoin de données plus récentes pour pouvoir se prononcer sur ce document.

M. VILES répond que certaines données ne sont toujours pas disponibles et que celles présentes dans le document sont les plus récentes à disposition. Ce décalage se vérifie d'année en année dans tous les RAP.

M. VINOT comprend ce processus pour les formations mais pas pour les activités de la recherche.

M. BONNET répond que les données sur la production scientifique des enseignants-chercheurs ne sont pas disponibles automatiquement et que l'on subit forcément un décalage.

Le rapport annuel de performance 2022 est adopté à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 28
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 8

Partie A – 3. Répartition par disciplines des possibilités de promotion interne au corps des professeurs d'université au bénéfice des maîtres de conférences (repyramidage LPR)

Mme FERRARI-BREUR détaille le repyramidage pour la campagne 2023 avec 3 postes concernés et 3 possibilités pour 2024. Elle précise que chaque université a des sections CNU (Conseil national des universités) prioritaires, identifiées par le ministère. À l'issue des discussions au sein du bureau des doyens et directeurs, une liste de trois possibilités de promotion est soumise aux administrateurs (section 05 : sciences économiques / section 15 : langues et littératures arabe, chinoise, japonaise, hébraïque, autres domaines linguistiques / section 71 : sciences de l'information et de la communication).

M. BONINCHI précise que cette liste a été arrêtée en réunion de bureau avec tous les doyens et directeurs concernés ou non concernés. Les critères retenus sont le taux de professeurs des universités dans les différentes sections ainsi que le vivier de candidats potentiels. Il rappelle que ce processus est pluriannuel et que certaines composantes non concernées par le déficit cette année pourront l'être l'année prochaine.

M. BONINCHI informe qu'un récent décret paru le 9 mars 2023 modifie la procédure en matière de repyramidage, avec l'ouverture d'une possibilité de repyramidage sur deux sections CNU du même groupe.

M. VINOT demande le nombre de promouvables pour chacune des sections concernées et s'étonne qu'il n'y ait aucune promotion en section 06.

M. BONNET répond que le choix a été effectué en bureau des doyens et directeurs qui ont une bonne visibilité sur les viviers de candidats au sein des composantes.

M. BONINCHI ne s'oppose pas à ce qu'on précise les chiffres.

Mme LEBEAU donne les chiffres des candidats promouvables dans les différentes sections (section 05 : 2 promouvables / section 06 : 6 promouvables / section 11 : 1 promouvable / section 14 : 1 promouvable / section 15 : 2 promouvables / section 22 : 1 promouvable / section 27 : 1 promouvable / section 71 : 2 promouvables).

Elle tient à rappeler que le choix des 3 sections a été fait afin de se rapprocher le plus possible du taux de 40 % de professeurs d'université dans les différentes sections.

M. BONNET souligne l'importance de la connaissance des viviers locaux et qu'une vision multifactorielle doit prévaloir pour établir ces choix.

M. CORNIC s'étonne que la notification ministérielle du nombre de postes ouverts au repyramidage n'ait pas été communiquée aux administrateurs.

Il demande également pourquoi le vote porte seulement sur l'année 2023 alors que le précédent avait eu lieu pour 2021 et 2022.

Mme LEBEAU répond que le vote porte seulement sur l'année 2023 suite à une consigne ministérielle, même si le nombre de promouvables est déjà connu pour 2024 (3 également). Elle ajoute que cela est pertinent car la répartition des effectifs pour 2024 de l'université n'est pas encore connue.

M. VINOT souhaite avoir un retour de l'équipe présidentielle sur le changement de procédure dans la promotion par repyramidage des enseignants-chercheurs.

M. BONINCHI répond que les modifications opérées par le ministère sont très satisfaisantes et que la procédure a tendance à s'améliorer, notamment pour la constitution des comités d'audition et l'inversion des avis, d'abord par le CNU puis le CAC.

M. CARPANO annonce néanmoins que près d'une quinzaine de sections CNU ont voté la suspension de leurs travaux pour l'attribution de la C3 et le repyramidage.

M. NIEPCERON demande un complément d'information pour bien comprendre les enjeux et impacts du nouveau décret du 9 mars 2023 sur la procédure de repyramidage.

M. BONNET répond que ce décret permet principalement pour une université d'ouvrir un poste non plus dans une seule section CNU mais sur deux qui sont connexes. Ceci afin d'élargir le spectre des personnes éligibles.

M. NIEPCERON demande si des recours ont été déposés sur le processus de repyramidage de l'année dernière.

Mme LEBEAU répond qu'il n'y a pas eu de recours contentieux déposé et que le délai pour ces recours est dépassé.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La répartition par disciplines des possibilités de promotion interne au corps des professeurs d'université au bénéfice des maître de conférences (repyramidage LPR) est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	5

Partie A – 4. Lignes directrices de gestion (LDG) du régime indemnitaire des enseignants chercheurs, personnels assimilés et chercheurs (RIPEC)

M. BONNET indique que les lignes directrices de gestion du RIPEC ont fait l'objet ce jour d'un examen en CSAE (Comité social d'administration d'établissement). Il rappelle que le RIPEC se décline en trois primes (C1, C2 et C3) et que l'établissement souhaite contribuer à un effort de cadrage plus spécifique.

M. BONINCHI explique que l'université a fait le choix, cette année, d'adopter des lignes directrices de gestion locales, ce qui permet une très légère adaptation et un complément par rapport aux LDG ministérielles. Ces LDG d'établissement ont été établies avec un groupe de travail de membres du CAC (enseignants-chercheurs, directeurs et doyens de composantes volontaires). Il souligne que l'établissement a choisi de financer des primes C3 supplémentaires (16 primes sur 48).

M. VINOT souligne le difficile exercice d'équilibre entre les LDG du ministère et celles de l'établissement.

M. CARPANO partage cet avis et ajoute qu'il faut ajouter à cela des pratiques différentes selon les sections CNU.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Les lignes directrices de gestion du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, personnels assimilés et chercheurs (RIPEC) sont adoptées à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	27
✓ Nombre de voix pour :	27
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 5. Montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du RIPEC

M. BONNET indique que le montant de la prime C3 soumis aux administrateurs est de 4 500 euros bruts (montant inchangé depuis l'année dernière). Il redit le choix de l'équipe présidentielle d'augmenter de 50 % le nombre de primes C3 et de financer 16 primes sur les fonds propres de l'établissement suite à l'accord du ministère.

M. VINOT se félicite de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et demande si le montant de 4 500 euros bruts est imposé ou un choix de l'établissement.

M. CARPANO indique qu'un montant minimum de 3 500 euros bruts est recommandé par l'État mais que l'établissement fixe le montant de la prime. Il ajoute l'importance de prendre en

compte le nombre d'attributions pour établir ce montant et qu'une augmentation importante de la prime réduirait le nombre de bénéficiaires.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

Le montant de la prime individuelle (C3) prévue dans le cadre du RIPEC est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 6. Désignation des membres usagers au conseil des sports

Mme PERRET explique que le mandat de 2 ans des élus étudiants au conseil des sports a pris fin le 23 février 2023 et qu'il convient donc de les renouveler. La liste soumise au vote des administrateurs a été présentée par les vice-présidents étudiants, en lien avec le directeur du SUAPS.

M. DE BOEVER présente la liste des quatre étudiants soumise au vote des administrateurs : Eva Krupka, Nathan Desvignes, Clément Mayo, Gabrielle Perlier.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La désignation des membres usagers au conseil des sports est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 7. Désignation des membres usagers au conseil documentaire

Mme BERTRAND présente à son tour la liste des étudiants proposée au vote pour renouveler les représentants des étudiants au conseil documentaire : Lucie Coutant, Naïl Kliouda, Thomas Ferlay, Eva Champeau en tant que titulaires et Milya Messaoudi, Julie Simon, Louis-Antoine Granjon, Gabriel Babaian, en tant que suppléants.

Elle tient à remercier les étudiants pour leur engagement et leur précieuse participation au conseil documentaire et les invite à communiquer auprès de l'ensemble des étudiants.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

La désignation des membres usagers au conseil documentaire est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie A – 8. Election du bureau

M. BONINCHI rappelle le cadre juridique pour l'élection du bureau, précisé dans le code de l'éducation et les statuts de l'université.

M. BONNET explique que le bureau élu en janvier 2021 a été partiellement renouvelé (changements de doyens, de vice-présidents, de directeur général des services) et qu'il convient donc de soumettre de nouveau au vote du CA la nouvelle composition.

M. VINOT souhaite des éléments de bilan de l'action de l'ancien vice-président en charge de la formation professionnelle et des relations aux entreprises. Il remarque qu'il a été peu souvent présent en CA.

M. BONNET répond qu'un ancien vice-président n'a pas à présenter de bilan en CA et que ses actions se traduisent dans une politique globale de l'équipe présidentielle illustrée dans tous les documents transmis et soumis au vote des administrateurs.

M. VINOT considère que cette réponse signifie qu'il n'y a rien à dire sur l'action de l'ancien vice-président sur les deux dernières années.

M. BONNET conteste l'interprétation de M. VINOT.

M. CARPANO rappelle le principe de la collégialité de l'équipe présidentielle et proteste formellement contre cette attaque personnelle qu'il juge déplacée.

M. SALMI considère pertinente la question de M. VINOT pour comprendre les causes et les raisons de la disparition du vice-président dans l'organigramme.

M. CARPANO rappelle que la nomination des vice-présidents relève de la seule compétence du président de l'université.

Mme LEDENTU constate l'absence de parité dans la liste des membres de l'équipe présidentielle, en désaccord avec la déclaration de candidature de M. CARPANO.

Elle demande des explications sur l'ajout dans la liste des membres du bureau du terme « solidaire » pour le titre de vice-président de la transition écologique, terme qui n'apparaît pas dans l'organigramme.

Enfin, elle s'interroge sur la compatibilité des activités du nouveau vice-président en charge de la professionnalisation, des partenariats, et des relations avec le monde socio-économique avec ses missions de vice-président.

M. CARPANO affirme que les interventions sont des détournements de procédure et s'oppose fermement au fait qu'il y ait un débat au CA sur la qualité des vice-présidents nommés par le président, dans le respect des règles.

Concernant la parité, l'équipe présidentielle est certes composée à 60 % d'hommes et 40 % de femmes mais la parité est largement respectée en prenant en compte les chargés de mission. Il indique par ailleurs que des missions d'importance ont été confiées à des vice-présidentes, ce qui peut être considéré comme une réelle avancée (recherche et formation, vie étudiante et formation professionnelle).

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'élection du bureau est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	6

Partie B – 1. Questions financières

M. BONNET présente les deux points de cette partie : le tarif de rémunération des intervenants pour les conférences Chaire Jean Monnet proposé par la faculté de droit et les tarifs d'inscriptions en formation professionnelle continue (FC3) présentés par l'IAE.

En l'absence de questions concernant ces différents points, M. BONNET passe à la présentation des points de la partie B sur l'organisation pédagogique.

Partie B – 2. Organisation pédagogique

M. BONNET présente les points de cette partie déjà examinés et votés en CFVU le 9 mars 2023 : le bornage de l'année universitaire 2022-2023, les points relatifs à l'IUT (tarifs d'inscription en formation professionnelle 2023-2024, organisation des commissions pédagogiques de VAPP, régime des activités bonifiées), les points relatifs à l'IAE (table de correspondance pour le Master 2 RHO FC, ouverture d'une licence professionnelle « Commerce des produits de

l'industrie »), les points relatifs à la faculté de droit (modification de capacités d'accueil en Master, ouverture du Master 2 « Droit et gestion des risques émergents), le point relatif à 2IF (tarif 2023 de l'université francophone d'été).

En l'absence de question supplémentaire, M. BONNET passe à la présentation de la convention soumise à l'approbation des administrateurs.

Partie B – 3. Convention pour approbation

M. BONNET indique que la convention relative à l'accès des collections de la bibliothèque Diderot est retirée de l'ordre du jour car elle nécessite une nouvelle expertise.

Il présente la convention de reversement dans le cadre du projet INCLUDE qui est soumise aux administrateurs pour approbation.

En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.

L'ensemble des points de la partie B (questions financières, organisation pédagogique et convention pour approbation) est approuvé à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Partie C – Conventions pour information

M. BONNET introduit les 41 conventions ou avenants pour information.

En l'absence de questions, M. BONNET propose de passer aux questions diverses.

Questions diverses

M. VINOT ne se souvient pas avoir voté en CA la remise du DHC (Docteur Honoris Causa) à Mme Margrethe Vestager, qui aura lieu le 24 mars 2023.

M. BONNET répond que les trois dernières remises de DHC ont été votées au CA restreint du 29 juin 2021 dont celle de Mme Vestager dont la cérémonie a été retardée.

M. VINOT revient sur la question du cumul de fonctions du nouveau vice-président. Il considère que cela peut impacter sa disponibilité pour le poste de vice-président mais également créer certains conflits d'intérêts.

M. BONNET rassure sur l'attention portée par le président sur l'absence de conflits d'intérêts.

M. PASCAL précise qu'il débute dans ses fonctions de vice-président et que s'il juge que ces fonctions ne sont pas compatibles en termes de charge de travail, il prendra les dispositions nécessaires.

M. SALMI demande des explications sur l'absence de noms dans l'organigramme publié sur le site de l'université, notamment dans la partie « entrepreneuriat » et pour le poste de directeur en « FC3 » (Langues Lettres Philosophie - Formation professionnelle continue).

M. BONNET explique qu'il y a un temps de décalage entre la réalité des prises de poste et la mise à jour de l'organigramme sur le site.

M. CARPANO explique qu'une nomination a eu lieu récemment et qu'elle n'est donc pas encore mise à jour sur l'organigramme du site internet. Certains postes sont en attente de nomination dans le cadre d'une réorganisation avec l'arrivée notamment du nouveau vice-président en charge de la professionnalisation, des partenariats, et des relations avec le monde socio-économique.

Mme LEDENTU revient sur l'absence de directeur à la FC3 sur l'organigramme.

Mme KRIEF répond qu'elle a assuré l'intérim suite au départ du directeur, en lien avec la responsable administrative. Ce pôle formation professionnelle et continue doit d'ailleurs être réorganisé de manière plus cohérente et globale avec un volet développement. Ce travail de réflexion est en cours de réalisation avec M. PASCAL, en concertation avec les services concernés.

Mme LEDENTU demande si de nouvelles fermetures de sites à l'université sont prévues lors des prochaines journées de grève. Elle déplore un manque de communication.

M. CARPANO répond que la présidence ne peut anticiper les blocus mais se doit d'assurer la sécurité des personnels et des bâtiments.

Mme EDOUARD salue la réactivité de M. VILES, qui a permis d'anticiper le déplacement de cours rapidement.

M. KLIQUA déplore que les étudiants n'aient pas eu les informations nécessaires sur ces déplacements de cours.

M. BONNET souligne la réactivité des services de l'université qui a permis de maintenir 90% des cours.

M. VILES informe qu'il y a des risques de blocage dans les jours à venir et que par précaution les cours du matin (entre 8h et 10h) sont, dans la mesure du possible, déplacés afin d'éviter certaines situations conflictuelles à risque devant les bâtiments de l'université et sur la voie publique. Il ajoute qu'un travail est engagé pour améliorer la transmission d'informations aux étudiants lors de ces événements mais que cela reste complexe.

M. CARPANO tient à féliciter les services qui ont œuvré au bon déroulement de l'évacuation de la Manufacture des Tabacs lors de la coupure de courant pendant la journée de grève et de manifestation du 7 mars 2023.

M. SALMI demande des précisions sur le statut des étudiants élus et la subvention qui peut leur être accordée en fonction de leur poids démocratique.
Il relève également l'insalubrité des locaux étudiants.

Mme KRIEF répond que les locaux étudiants sont le reflet de l'entretien qui en est fait par les étudiants eux-mêmes. Néanmoins un travail est en cours sur ce point avec différents services pour garantir une salubrité.

Mme LEDENTU demande si la présidence a été informée d'un incident concernant un professeur dans un cours en licence d'histoire avec des étudiants de La Cocarde.
Elle ajoute par ailleurs avoir connaissance de divergences d'opinions exprimées durant le délibéré ayant conduit à une sanction récente de la SDU (Section disciplinaire à l'égard des usagers).

Mme EDOUARD revient sur l'incident évoqué par Mme LEDENTU et explique que pour l'heure aucun élément tangible ne peut être retenu contre ces étudiants. Elle a conseillé à l'enseignant de réaffirmer son autorité auprès d'eux et de ne pas se laisser intimider.

Mme PHILIP-GAY ajoute qu'un accompagnement est proposé par l'université aux enseignants victimes d'incidents. Elle rappelle l'importance de ne pas rendre public les échanges au sein de la SDU.

M. CARPANO déclare qu'en révélant au CA le contenu d'échanges et de délibérations au sein de la SDU, Mme LEDENTU commet une faute puisque le secret doit être strictement assuré dans l'ensemble de la procédure disciplinaire.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 mars 2023

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 18h21.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique

Gilles BONNET